

COMMUNE
DE
VILLARS

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 FEVRIER 2023

N°D-2023-02-02

**Besoin d'agents
contractuels 2023**

Le 20 Février 2023, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 Février 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mesdames : BELLON S., CECCHINI C., FELLON F., MENSE M., PEREIRA S., VANEL M.,

Messieurs : EVEN P., HENAREJOS F., MASSEL A., POUCEL A.,

Absents excusés : BLANC P.,

Absents: CORNAND JB, CASTANO C., POIMBOEUF J.,

Procurations : BLANC P. a donné procuration à EVEN P.,

Secrétaire de séance : FELLON Françoise

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3, 3-1 et 3-2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi de 1984 précitée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose que le recrutement d'agents non titulaires de droit public est autorisé pour faire face temporairement à des besoins liés :

- Au remplacement de fonctionnaires titulaires ou stagiaires ou d'agents non titulaires, momentanément empêchés
- A un accroissement temporaire d'activités
- A un accroissement saisonnier d'activités
- A une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve, la création des emplois saisonniers ou pour besoins occasionnels au grades et indice suivants :

- Adjoints Administratifs / techniques, Echelon 1, Indice majoré 353

Dit, que ces agents devront avoir le diplôme correspondant aux grades précités ou au poste occupé.

Décide, que la présente délibération prendra effet le 1^{er} janvier 2023

Autorise, Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement

Dit, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget – Section de Fonctionnement – Chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La Maire
Sylvie PEREIRA



Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20230221-D-2023-02-02-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2023